



CONTAMINES  
MONTJOYE

## **CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 MAI 2019**

### **COMPTE-RENDU**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Date de la convocation : 3 mai 2019

#### **Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 8

Pouvoirs : 4

Votants : 12

Absents : 3

**ETAIENT PRESENTS** : M. Etienne JACQUET, M. Thierry MIRABAUD, M. Antoine BOISSET, M. Gilles BROTEL, Mme Josiane MATTEL, M. Alain MUSARD, M. David MERMOUD, M. Alain DUGIT-GROS.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Marie-Noëlle LAVERTON-BESSAT (pouvoir donné à Antoine BOISSET), Mme Anne-Sophie GUT (pouvoir donné à Etienne JACQUET), Mme Elodie BOIDARD (pouvoir donné à Thierry MIRABAUD), M. Jean-Yves RAFFORT (pouvoir donné à David MERMOUD).

**ABSENTS** : Mme Fanny SILLO DU POZO, M. François BOSSON, Mme Peggy LE BRUCHEC

Monsieur Gilles BROTEL est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte ; le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

#### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2019**

Le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 9 avril 2019 est approuvé à l'unanimité :

<b>Pour : 12</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

#### **2. CONVENTION**

##### **2.1 Autorisation de signature d'une convention pour l'organisation d'évènements dans le cadre du festival « les petits asticots »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune s'est positionnée pour accueillir en 2019 un spectacle dans le cadre du festival « Les Petits Asticots ».

Ce dernier est une programmation itinérante de spectacles vivants sur les Communes du Pays du Mont Blanc pendant les vacances de la Toussaint. Ce festival est co-organisé par le service de programmation et d'actions culturelles de la ville de Sallanches pour le compte de la Communauté de Communes du Pays du Mont Blanc et le service culturel de Chamonix pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée qu'il est nécessaire, dans le but d'accueillir un spectacle dans le cadre de ce festival, de signer une convention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

<b>Pour : 12</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

- **D'APPROUVER le projet de convention de partenariat pour une extension du festival « les petits asticots ».**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention.**

### **3. FINANCES**

#### **3.1 CNDS – Demande de subvention pour la création d'un espace multi-pratique – Pumptrack**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune souhaite aménager un espace ludique multi-pratique et multi-âge avec la construction d'un Pumptrack.

Monsieur le Maire précise également que la Collectivité a déjà sollicité la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre des équipements sportifs de proximité pour ce projet et que ce dossier est en cours d'instruction.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) au titre des Equipements sportifs de proximité en accès libre et le Département de la Haute-Savoie au titre des Equipements sportifs.

Le coût d'objectif des travaux est estimé à 94 935,00 € HT.  
Son financement est le suivant :

<b>BESOINS</b>		<b>RESSOURCES</b>	
Maîtrise d'œuvre	9 000,00 €	CNDS 12 %	11 520,00 €
Travaux	85 935,00 €	Région 38 %	35 948,00 €
		Département 30 %	28 480,00 €
		Autofinancement 20 %	18 987,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>94 935,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>94 935,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

<b>Pour : 12</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

- D'APPROUVER le nouveau Plan de financement décrit ci-dessus.**
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du CNDS au titre des Equipements sportifs de proximité en accès libre.**
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie.**

#### **3.2 Demande de subvention auprès du département – Unité pastorale d'Armançette – ANNEXES 1 et 2**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de reconquête sur le secteur d'Armançette qui consiste à solliciter la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie pour mettre en place un dispositif de contrôle de la végétation par le pâturage en utilisant principalement « la force de tonte animale » d'un troupeau ovin caprin gardé en permanence, conjointement à un débroussaillage manuel et ponctuel sur les secteurs à fort enjeu.

La mission consiste également en un travail de concertation, d'accompagnement de la Commune par la SEA74, de la mise en œuvre matérielle et enfin, de la réalisation d'un bilan en fin de missions.

Monsieur le Maire précise que le montant des dépenses est estimé à 18 365,00 HT, assistance comprise. Monsieur le Maire rappelle que cette action peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Conseil départemental de la Haute Savoie dans le cadre du schéma des Espaces Naturels Sensibles.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Subvention Conseil départemental de la Haute Savoie sollicitée : 80% du montant HT  
= 14 692,00 €
- Autofinancement restant à la charge de la Commune  
= 3 673,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

<b>Pour : 12</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

- D'APPROUVER le programme de travaux pour un montant de 18 365,00 euros HT.
- DE SOLLICITER auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible.
- DE S'ENGAGER à respecter le règlement financier du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.
- DE S'ENGAGER à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de cette opération.
- DE S'ENGAGER à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans la convention financière annexée au Contrat départemental pour un Espace Naturel Sensible.
- DE S'ENGAGER à conserver les surfaces remises en valeur à usage pastoral pendant 30 ans.
- DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer les contrats ENS, pour appliquer ces décisions, signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

**3.3 Demande de subvention et engagement - Agence de l'eau : Contrat global de bassin versant pour une gestion durable de l'eau - Juin 2019/juin 2022 - ANNEXES 3 à 12**

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône Méditerranée 2016-2021, ses orientations fondamentales et son programme de mesure (PDM) ;  
 Vu le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Arve signé le 23/06/2018 ;  
 Vu le 11<sup>ème</sup> programme d'intervention 2019-2024 de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse adopté par son conseil d'administration en date du 29 octobre 2018, après avis conforme du comité de bassin Rhône Méditerranée le 21 septembre 2018 ;  
 Vu la délibération du SM3A n°2019-02-11 en date du 14/03/19 relative au Contrat Global de bassin versant de l'Arve pour une gestion durable de l'eau 2019-2022 approuvant ledit contrat et son engagement en qualité de structure porteuse du Contrat Global de bassin versant de l'Arve et maître d'ouvrage d'opérations du « grand cycle » (cycle naturel) de l'eau ;

Considérant le projet de contrat global de bassin versant de l'Arve, contractualisant avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse un programme triennal comportant :

- 51 projets identifiés pour constituer le volet grand cycle de l'eau du contrat global pour un montant d'actions de 28.6 M€ soutenues à hauteur de 7.9M€
- 85 projets identifiés pour constituer le volet petit cycle de l'eau du contrat global pour un montant d'actions de 68.8M€ soutenues à hauteur de 12.3 M€ et un bonus pour le financement ponctuel d'opérations non éligibles
- le programme Arve Pure 2022

Considérant les actions suivantes pour laquelle la Commune des Contamines-Montjoie est maître d'ouvrage pour un montant de 116 500 € HT

Cycle	Opération	Montant HT	Aides de l'agence
Petit cycle ass (A14)	Collecteur rive gauche	25 000	30% - 7 500€
Petit Cycle eau potable - bonus (E2)	Reprise réseau AEP	91 500	50% - 45 750€

Considérant le projet Contrat Global et notamment le Livret 1 « engagement des partenaires » ;

**Après prise de connaissance du contrat global de bassin versant de l'Arve juin 2019-juin 2022,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

<b>Pour : 12</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

**-DE S'ENGAGER à mettre en œuvre les actions A14 et E2 pour un montant de 116 500 € HT inscrites au budget de l'eau de la Commune.**

**-D'APPROUVER les modalités de fonctionnement et notamment le livret 1 « engagement des partenaires » contenant le cadre des demandes de subventions par les maîtres d'ouvrage, et l'animation du dispositif animé par le SM3A.**

**-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent, et notamment le livret 1, ainsi que tout bilan annuel à transmettre à la structure animatrice en vue du suivi du présent contrat.**

### **3.4 Demande de subvention pour étendre les horaires d'ouverture de la bibliothèque « Mot à Mot »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune souhaite solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles, dans le cadre de l'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque « mot à mot ».

En effet, au regard de la fréquentation exponentielle depuis deux ans à la bibliothèque, il semble pertinent de proposer davantage d'horaires d'ouverture au public. La Commune souhaite notamment proposer des ateliers créatifs supplémentaires.

Le coût total de ce projet d'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque est estimé à 23 221,00 €. (12 844 euros correspondant aux charges de personnel et 10 377 euros constituant l'achat de nouveaux matériels, tels que de nouveaux équipements numériques...)

Monsieur le Maire précise que la Commune demande une subvention aux différents partenaires à hauteur de 60% du coût total du projet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

<b>Pour : 12</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

**-D'APPROUVER le projet d'extension des horaires d'ouverture de la Bibliothèque municipale.  
-D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre du concours particulier de la D.G.D pour les bibliothèques publiques.**

### **3.5 Vote des tarifs SECMH saison hiver 2019/2020 - horaires d'ouverture/fermetures des installations.**

Monsieur le Maire demande aux conseillers intéressés sur ce point de l'ordre du jour de quitter la salle. Monsieur le Maire et Monsieur Thierry MIRABAUD quittent la séance du Conseil Municipal et ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire avant son départ confie la présidence de la séance du conseil municipal à Monsieur Antoine BOISSET, quatrième adjoint pour le vote des tarifs SECMH.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 6

Pouvoirs : 2

Votants : 8

Absents : 2

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Antoine BOISSET, M. Gilles BROTEL, Mme Josiane MATTEL, M. Alain MUSARD, M. David MERMOUD, M. Alain DUGIT-GROS.

**ABSENTS** : Mme Fanny SILLO DU POZO, Mme Peggy LE BRUCHEC.

Monsieur Gilles BROTEL est désigné secrétaire de séance.

Le quorum n'étant atteint, ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 19h34.

Le Maire,  
Etienne Jacquet

